



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



République du Sénégal
Ministère de l'Economie Maritime



THE
UNIVERSITY
OF RHODE ISLAND
GRADUATE SCHOOL
OF OCEANOGRAPHY



STRATEGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DU POUVOIR SOCIAL ET ECONOMIQUE DES FEMMES ACTIVES DANS LA PECHE

Le projet USAID/COMFISH est une initiative de cinq ans portant sur la gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal. Il est financé par l'USAID et mis en oeuvre par l'Université de Rhode Island (URI) en collaboration avec le Gouvernement du Sénégal et divers partenaires locaux.

La version électronique de ce document est disponible dans le site Web du Coastal Resources Center (CRC): <http://www.crc.uri.edu>. Pour de plus amples informations, contactez le Coastal Resources Center, University of Rhode Island, Narragansett Bay Campus, South Ferry Road, Narragansett, Rhode Island 02882, USA. Tel: (401) 874-6224 ; Fax : (401)874-6920.

Citation: Papa Samba 2012. Stratégie de renforcement des capacités et du pouvoir social et économique des femmes actives dans la pêche. USAID/COMFISH project, Senegal, University of Rhode Island, Narragansett, RI 41 pp.

Publication: Ce rapport a été réalisé grâce à l'appui généreux du Peuple Américain à travers l'Agence des Etats Unis pour le Développement International (USAID). Le contenu de ce document est de la responsabilité de ses auteurs et peut ne pas refléter la position de l'USAID ou celle du Gouvernement des Etats Unis d'Amérique. Accord de coopération N° 685-A-00-11-00059-00.

Contacts du projet

USAID/COMFISH Project

Cité Djily Mbaye – Yoff, Villa N° 306, BP 26740, Dakar – Sénégal

Tel.: (221) 33 820 51 94; Fax: (221) 33 820 83 88

Email: comfish@uri-comfish.org

Table des matières

Liste des acronymes	3
Résumé	4
Introduction	5
I. Contexte	7
1.1. Les femmes dans le secteur de la pêche	7
5.2. Analyse des problèmes.....	8
5.3. L’approche genre, un atout pour une meilleure prise en compte des besoins des femmes	8
II. Justification.....	10
III. Vision	11
IV. Axes stratégiques	11
4.1. La représentativité équitable des femmes dans les instances de gouvernance de la pêche	11
4.2. Le renforcement du pouvoir économique et l’autonomisation des femmes	12
4.3. La prise en compte des préoccupations et des valeurs des femmes dans les plans de gestion et les politiques des pêches.....	13
V. Principes, approches et méthodologie de mise en œuvre	14
5.1. Renforcement capacités des différents acteurs	14
5.2. Approche participative	14
5.3. Intégration des actions.....	14
5.4. Autonomisation des femmes	14
5.5. Approche genre	14
5.6. Partenariat	14
VI. CADRE D’OPERATIONALISATION DE LA STRATEGIE	15
6.1. Cadre stratégique.....	15
6.2. Chronogramme des activités	21
6.3. Budget	23
6.4. Système de suivi & évaluation.....	32
6.5. Suivi et rapportage	32
6.6. Evaluation	32
6.7. Audit.....	32
6.8. Stratégie de désengagement	32
ANNEXES	32

LISTE DES ACRONYMES

AGR	: Activités Génératrices de Revenus
ICC	: Instance de Coordination et de Conseil du CLPA
CEDAW	: Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CLPA	: Conseil Local de Pêche Artisanale
CLP	: Comité Local des Pêcheurs
COMFISH	: Collaborative Management for a Sustainable Fisheries Future in Senegal project
CNCPM	: Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes
DPM	: Direction des Pêches Maritimes/Sénégal
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
UGD	: Unité de Gestion Durable
URI	: University of Rhode Island
CRC	: Coastal Resource Centre
USAID	: United States Agency for International Development
SCA	: Secrétariat de la Croissance Accélérée
WAMER	: Western African Marine Ecoregion
WWF	: World Wide Fund for Nature

RESUME

Au Sénégal, les femmes bien que représentant 52% de la population et occupant une place importante dans le développement socio – économique du pays notamment dans le domaine de la pêche, sont reléguées dans des emplois peu valorisants et à faible valeur ajoutée.

La crise que traverse le secteur de la pêche avec la raréfaction des ressources et la concurrence sur les marchés d'exportations (Union européenne, Asiatique et Américains), font que les femmes sont les premières affectées par cette contre performance et sont marginalisées dans le système de prise de décision et de gouvernance des pêches.

La filière transformation, jadis occupée à 90% par les femmes actives dans la pêche, attire aujourd'hui de plus en plus les hommes. La transformation artisanale absorbe près de 40% des débarquements de pélagiques. Malgré ce rôle important dans la chaîne de valeur, les femmes sont à peine reconnues et leurs métiers peu valorisés. En conséquence, les femmes sont confrontées à de sérieux problèmes.

L'atelier portant sur le Genre dans la pêche, organisé par le projet USAID/COMFISH en partenariat avec le WWF, a permis l'identification des principales contraintes et des besoins essentiels qui freinent l'implication réelle et entière des femmes dans les processus de prise de gestion et de promotion du développement durable des pêches.

Malgré ces opportunités et atouts, les femmes continuent de subir des discriminations liées aux coutumes et aux traditions qui freinent la reconnaissance de leur rôle et la prise en compte de leurs besoins.

Ainsi, la présente stratégie va se focaliser sur une analyse fine des besoins spécifiques des femmes et la mise en œuvre d'actions concrètes relatives à l'équité, au renforcement de capacité et à l'accroissement du pouvoir décisionnel des femmes dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement durable des pêches au Sénégal.

Les résultats escomptés à travers la stratégie sont :

- le nombre, le rôle et la contribution des femmes dans le secteur de la pêche sont connus ;
- les femmes sont informées sur les enjeux de la pêche et formées en leadership pour pouvoir occuper des postes de responsabilité ;
- les femmes sont mieux organiser ;
- la participation des femmes dans les instances de gouvernance de la pêche est améliorée ;
- les capacités des femmes à gérer des activités génératrices de revenus sont renforcées ;
- les meilleures opportunités d'activités génératrices de revenus sont identifiées et des experts mobilisés pour encadrer les femmes qui les mettront en œuvre ;
- des activités génératrices de revenus rentables et compatibles avec une gestion durable des ressources halieutiques sont mises en œuvre ;
- les dispositions des lois et des règlements favorables aux femmes sont appliquées ;
- un partenariat est établi entre les femmes actives dans la pêche et les organisations de défense des droits de la femme ;
- la déclaration des femmes actives dans la pêche de mars 2012 est largement diffusée ;
- les plans de gestion des pêcheries et les politiques des pêches intègrent les préoccupations, les intérêts et les valeurs des femmes.

INTRODUCTION

Au Sénégal, les femmes représentent 52% de la population. Elles occupent une place importante dans le développement socio – économique du pays et restent vulnérables aux effets induits par la pauvreté, les changements climatiques et la dégradation des ressources naturelles.

Dans le secteur de la pêche, le rôle des femmes peut être qualifié de « primordial » car elles interviennent dans toute la chaîne de valorisation. Ainsi, à toutes les étapes de la production au consommateur, les opérations sont le plus souvent dirigées et ou réalisées avec l'intervention décisive des femmes. Ainsi, elles sont le plus souvent propriétaires des moyens de production (embarcations) et sont responsables de la vente des débarquements. Elles sont aussi micro-mareyeuses ou vendeuses de détail des captures.

En dépit de cette place importante, les femmes bénéficient de très peu de soutien pour le développement de leurs activités et restent confrontées à plusieurs défis que sont :

- le peu ou l'absence d'accès au crédit en raison des procédures complexes et multiformes telles que le manque de garantie et de flexibilité des organismes bancaires d'où le recours à des systèmes de crédit informels, caractérisés par des taux usuraires ;
- de l'analphabétisme des femmes qui engendrent des difficultés à défendre leurs droits ;
- le manque d'infrastructures pour la conservation et le transport des produits frais vers les centres de redistribution et les marchés locaux;
- du développement du tourisme repoussant les activités de transformation souvent hors des plages augmentant ainsi le coût du transport des produits frais et transformés ;
- de la faible qualité des produits transformés en raison du manque d'assainissement des aires de transformation et de la qualité de la matière première ;
- des problèmes de santé liés au manque ou à l'absence d'infrastructures médico-sociales proches dans la plupart des centres de débarquement, qui ont des conséquences sur la santé maternelle et infantile.

En dépit de ces contraintes, des opportunités de développement du secteur de la pêche existent et sont marquées par l'intérêt de la communauté internationale à promouvoir la femme, et surtout la femme en milieu rural

La présente stratégie initiée par le projet USAID/COMFISH, ambitionne d'apporter une réponse adéquate à cette volonté nationale fondée autour de trois axes stratégiques que sont :

- la promotion de la représentation équitable des femmes dans les instances de gouvernance de la pêche ;
- le renforcement du pouvoir économique et l'autonomisation des femmes ;
- l'appui à la prise en compte des intérêts, des préoccupations et des valeurs des femmes dans les plans de gestion et les politiques des pêches.

Les objectifs spécifiques poursuivis à travers cette stratégie sont : (i) Renforcer les capacités des femmes pour les rendre plus aptes à intégrer les instances de gouvernance des pêches ; (ii) Renforcer le pouvoir d'influence des femmes dans le secteur de la pêche et en particulier dans la gouvernance locale de la pêche artisanale; (iii) Mettre en place les conditions permettant l'autonomisation des femmes et la réussite des activités génératrices de revenus ; (iv) Augmenter les revenus des femmes actives dans la pêche ; (v) Faire appliquer les droits des femmes ; (vi) Promouvoir la prise en compte des valeurs et intérêts des femmes dans la définition et la mise en œuvre des politiques et des plans de gestion des pêcheries.

A terme, il s'agit d'atteindre la vision adoptée par les femmes lors de l'atelier de Dakar de 2012 à savoir : « Les femmes actives dans le secteur de la pêche sont équitablement représentées dans toutes les instances de gouvernance de la pêche, tirent de manière durable des revenus conséquents de leurs activités et ont leurs intérêts, préoccupations et valeurs pris en compte dans les plans de gestion et les politiques de pêche ».

La mise en œuvre du plan d'action qui soutient cette vision, s'étend sur quatre ans et devra permettre à terme la satisfaction des principaux résultats visés. Elle nécessite dès lors, l'implication des principaux groupements socio – professionnels de femmes actives dans le secteur de la pêche au Sénégal ; des partenaires techniques et financiers, de la société civile et des organisations de promotion des droits de la femme.

I. CONTEXTE

1.1. Les femmes dans le secteur de la pêche au Sénégal

Les débarquements de la pêche maritime sénégalaise sont estimés à 400 000 tonnes par an dont plus de 80 % proviennent de la pêche artisanale. La pêche maritime procure à elle seule près de 600 000 emplois (DPM, 2006), elle contribue à hauteur de 2,5 % au PIB national et assure plus de 75 % des apports en protéines animales.

La consommation moyenne annuelle par tête d'habitant est estimée à 26 kg/an, soit l'un des taux les plus élevés au monde (FAO, 2007). Depuis 1987, la pêche se hisse au niveau du premier rang des exportations du fait de la régression de la production d'arachides et de phosphates.

La valeur commerciale des produits halieutiques exportés a atteint 190 milliards de FCFA contre 71 milliards en 1987 (DPM, 2006), soit plus de 30 % des recettes d'exportation totales du pays. Ces performances ont fait jusqu'ici de la pêche, un pilier essentiel de l'économie nationale dont les enjeux restent sa gestion efficiente et durable.

Cependant, ces performances ne peuvent être corrélées par à une hausse de la production car les indices d'abondance, toute pêche confondue (artisanale et industrielle) sont en nette régression depuis 1980. Cette situation a engendré un ralentissement de la croissance du secteur et menace l'équilibre socio – économique des agents économiques (professionnels) qui tirent l'essentiel de leurs revenus de la pêche.

Les femmes sont les premières affectées par cette contre performance compte tenu de leur place pondérant dans les filières d'une part et de leur marginalisation dans le système de prise de décision et de gouvernance des pêches d'autre part. Elles sont essentiellement actives dans le segment de la post-capture notamment la valorisation et la distribution (mareyage et transformation) à l'exception des îles du Saloum où elles sont présentes sur toute la chaîne de production. En effet, elles interviennent sur toute la chaîne de valorisation mais leur rôle passe inaperçu, reste marginale et a été souvent sous-estimé.

La filière transformation jadis occupée à 90% par les femmes attire de plus en plus les hommes. La transformation artisanale peut absorber près de 40% des débarquements de pélagiques allant même jusqu'à 75 % dans certaines zones de pêche (Casamance). Malgré ce rôle important, elles sont à peine reconnues et leurs métiers peu valorisés.

La hausse du prix du poisson, les difficultés d'accès au crédit, l'insuffisance et l'inadéquation de leurs moyens de productions (équipements adéquats) ne leur permettent pas de réaliser des revenus conséquents afin d'assurer la durabilité de leurs activités.

Ces multiples contraintes, confirment les hypothèses de l'existence de sérieuses menaces sur l'avenir des femmes actives dans le secteur de la pêche du fait du ralentissement de leurs activités et de leur faible représentativité dans les instances de gouvernance des pêches tels que le Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes (CNCMP), les Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA), les Comités Locaux de Pêcheurs (CLP) et les Unités de Gestion Durable (UGD).

1.2. Analyse des problèmes

Malgré le rôle important dans le secteur de la pêche, les femmes sont confrontées à de sérieux problèmes. L'atelier portant sur le Genre dans la pêche, organisé par le projet USAID/COMFISH en partenariat avec le WWF, a permis l'identification des principales contraintes et des besoins essentiels non satisfaits qui freinent les processus de prise de gestion et de promotion du développement durable des pêches.

Les principaux problèmes identifiés sont :

- la faible présence des femmes dans les instances de gouvernance des pêches comme les CLPA, CLP et UGD par la mauvaise répartition des quotas ;
- la non participation aux processus de discussion, de dialogue, de gestion et de définition des politiques de pêche ;
- la sous-estimation des métiers pratiqués par les femmes dans le secteur des pêches ;
- le faible niveau d'organisation et de leadership ;
- la perte de l'exclusivité dans certains métiers (transformation, micro mareyage) ;
- le manque de moyens financiers, d'équipements de production et d'infrastructures ;
- la faiblesse des capacités managériales et d'entrepreneuriales ;
- l'insuffisance des formations en alphabétisation ;
- le manque d'information et de confiance en soi ;
- les charges domestiques ;
- l'absence du volet santé dans les programmes de développement, etc.

Face à ces problèmes cruciaux et à l'enjeu du développement durable des pêches au Sénégal, il est urgent de prendre en considération ces préoccupations à travers des études prospectives, la mise en œuvre de politiques de gestion durable de la pêche et la promotion de mesures aptes à améliorer leur situation.

C'est dans ce cadre, que le projet USAID/COMFISH en partenariat avec le WWF, a pris l'initiative pour élaborer une stratégie genre en faveur des femmes actives dans le secteur de la pêche au Sénégal. Cette stratégie, vise l'autonomisation des femmes, leur pleine participation aux processus de décisions, leur renforcement de capacité et leur prise de pouvoir.

Cette approche est d'autant plus pertinente dans un contexte de remobilisation des partenaires techniques et financiers, des ONGs, des Institutions internationales, des acteurs locaux, des chercheurs, autour de l'approche genre pour mieux répondre aux objectifs de développement durable de la pêche au Sénégal.

1.3. L'approche genre : un atout pour une meilleure prise en compte des besoins des femmes

L'approche genre qui signifie égalité des chances, des droits, d'équité et d'accroissement du pouvoir de décision des femmes, est devenue incontournable dans toutes actions visant à promouvoir le développement durable.

Promue pour corriger les inégalités au détriment des femmes, notamment en matière de pouvoir et de prise de décision politique et économique, elle est bien ancrée dans les objectifs de développement du Sénégal.

L'existence d'un cadre juridique et législatif (loi sur la parité, etc.) favorable à l'autonomisation des femmes pour l'accès à l'emploi, permet une meilleure implication de celles – ci dans

l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement durable du Sénégal et des pêches en particulier.

Ainsi, cette stratégie genre s'inscrit parfaitement dans les axes prioritaires de réduction de la pauvreté (DSRP) et de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), qui constituent les références du Gouvernement du Sénégal en matière de lutte contre la féminisation de la pauvreté, du renforcement des capacités des populations vulnérables et de la sécurité alimentaire.

Dans le secteur des pêches, la stratégie cadre avec la lettre de Politique Sectorielle des Pêches notamment les objectifs stratégiques relatifs : (i) à la satisfaction de la demande nationale en produits de la pêche ; (ii) à la valorisation des ressources halieutiques et à la modernisation de la pêche artisanale et (iii) à la promotion de la professionnalisation et à la qualification des acteurs du segment de la capture et de la transformation » qui concentre plus de 80% des femmes actives dans le secteur de la pêche.

Au plan international, la stratégie est une réponse aux différentes recommandations des conférences et rencontres consacrées au développement durable et où le statut des femmes dans les processus de développement a pris une place importante.

Il s'agit, entre autres, du Principe 20 de l'Agenda 21 de Rio (Conférence Mondiale sur l'Environnement et le Développement) qui stipule que « Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement » ; du Sommet Mondial pour le Développement Durable dont l'un des objectifs est de « Promouvoir la coopération pour aider les pays en développement qui s'efforcent d'assurer aux femmes l'égalité et l'équité et leur donner des moyens d'actions » et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers ces objectifs 1 et 3 visant respectivement à « Réduire l'extrême pauvreté et la faim » et à « Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes ».

Malgré ces opportunités et atouts, les femmes continuent de subir des discriminations liées aux coutumes et aux traditions qui freinent la reconnaissance de leur rôle et la prise en compte de leurs besoins. Ainsi, cette stratégie va se focaliser sur une analyse fine des besoins spécifiques des femmes et la mise en œuvre d'actions concrètes relatives à l'équité, au renforcement de capacité et à l'accroissement du pouvoir décisionnel des femmes dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement durable des pêches au Sénégal.

II. JUSTIFICATION

Grâce à l'appui du projet USAID/COMFISH et du WWF - WAMPO, les femmes actives dans la pêche artisanale au Sénégal se sont réunies en février et mars 2012 à Dakar à l'effet d'examiner leurs rôles et responsabilités dans les instances de gouvernance des pêches existantes ou à créer et dans les structures de promotion des droits des femmes.

A l'issue de la rencontre de mars 2012, les représentantes des femmes actives dans la pêche, venant des différentes régions du Sénégal, ont adopté et signé une déclaration commune en présence du Directeur adjoint des Pêches Maritimes, représentant de l'Etat.

Dans son préambule, cette déclaration rappelle l'ensemble des conventions internationales auxquelles le Sénégal a souscrit notamment :

- la Conférence internationale sur « La population et le développement du Caire » de 1994 et celle sur « Les femmes de Beijing » de 1995 qui ont jeté les bases pour une intégration du genre dans les principes fondamentaux du développement durable de la planète ;
- la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination contre la Femme (CEDAW) qui appelle les Etats Parties à prendre en compte les problèmes particuliers auxquels sont confrontées les femmes rurales afin d'éliminer la discrimination contre celles - ci ;
- la Déclaration par les Chefs d'Etat Africains faisant de la période 2010 – 2020, la décennie de la Femme africaine en soulignant la nécessité d'une approche basée sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme comme moyen d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris en faveur des droits humains en général et celle de la femme en particulier ;
- et enfin, la pertinence des objectifs 1, 2, 3 et 7 des OMD, visant à éradiquer la pauvreté extrême et la faim, à garantir l'accès universel et égal à l'enseignement primaire, l'égalité des sexes et la protection de l'environnement.

En effet, considérant qu'au Sénégal, les femmes représentent 52 % de la population et que l'ignorance, l'oubli ou la non prise en compte de leurs préoccupations, intérêts et de leurs droits, malgré les dispositions internes à savoir : (i) les dispositions de la Constitution du Sénégal de 2001, consacrant l'égalité et l'équité de genre tout en garantissant un égal accès entre hommes et femmes aux opportunités ; (ii) la Loi sur la Parité dans les assemblées totalement ou partiellement électives... ; et enfin (iii) la promotion de la gouvernance locale des pêches et de la cogestion à travers les Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA), les Comités Locaux de Pêcheurs (CLP), les plans d'aménagements et de gestion, ne favorisent guère la lutte contre la pauvreté et l'émergence du genre dans le secteur de la pêche au Sénégal.

Ainsi, les femmes actives dans la pêche ont adopté en mars 2012 à Dakar, la déclaration intitulée « *DECLARATION DES FEMMES ACTIVES DANS LE SECTEUR DE LA PECHE AU SENEGAL* » et dont la présente stratégie vise la mise en œuvre des principales recommandations afin de promouvoir la participation effective des femmes au développement durable du secteur de la pêche au Sénégal.

III. VISION

Les femmes actives dans le secteur de la pêche sont équitablement représentées dans toutes les instances de gouvernance de la pêche, tirent de manière durable des revenus conséquents de leurs activités et ont leurs intérêts, préoccupations et valeurs pris en compte dans les politiques et les plans de gestion.

IV. AXES STRATEGIQUES

4.1. Axe Stratégique 1 : La représentation équitable des femmes dans les instances de gouvernance de la pêche

Cet axe stratégique vise à corriger la faible représentativité des femmes dans les structures et organisations de gestion et de gouvernance de la pêche comme le Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes (CNCPM), les CLPA, les CLP et dans l'avenir les UGD. Elle vise à renforcer le rôle social des femmes, leurs capacités d'entrepreneariales, d'influence sur les changements de comportements, sur les politiques et de leadership.

Il s'agira de mettre en œuvre un dispositif de discrimination positive en faveur des femmes à travers des programmes de renforcement de capacités (alphabétisation, scolarisation, leadership et entrepreneuriat) afin de permettre aux femmes de jouer pleinement leurs rôles et responsabilités dans les instances de gouvernance des pêches.

Les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre sont les femmes des différentes catégories socio-professionnelles de la pêche, des décideurs politiques (Gouvernement et parlement), des professionnels de la pêche, des partenaires techniques et financiers et de la société civile.

En plus, il sera nécessaire de mener une étude d'évaluation du poids socio-économique des femmes dans le secteur de la pêche. Les résultats obtenus permettront de développer des activités de renforcement des capacités et des campagnes d'information, d'éducation et de communication (IEC).

Les impacts positifs attendus sont :

- la démocratisation des instances de gouvernance locale (accès et participation à la prise de décisions) ;
- l'accroissement du droit de regard et de la capacité d'influence des femmes ;
- l'émergence d'un nouveau leadership féminin ;
- l'amélioration de la communication et de l'appropriation des initiatives locales de gestion des pêches ;
- l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance des pêches.

4.2. Axe Stratégique 2: Le renforcement du pouvoir économique et l'autonomisation des femmes

La tendance baissière des débarquements constatée au Sénégal ces dernières années, affecte la disponibilité de produits auprès des femmes transformatrices, micro-mareyeuses et mareyeuses, entraînant un ralentissement des activités ou arrêt total dans certains cas. A cela s'ajoute, la concurrence déloyale des entreprises exportatrices (unités de congélation) qui s'intéressent de plus en plus aux petits pélagiques et à certaines espèces comme les sardinelles, jadis destinés à la transformation artisanale et à la consommation locale.

Cette situation entraîne en plus de la baisse du niveau de production, une chute drastique des échanges commerciaux, des recettes et des revenus tirés de la pêche qui constitue leur principal pourvoyeur de revenus.

En effet, l'organisation actuelle du système financier bancaire, caractérisée par la lourdeur des procédures et les conditions d'octroi des crédits ne facilite pas l'accès aux sources financières pour l'investissement productif, le fonds de roulement, la relance de l'activité (saisonnalité de la production) ou le développement d'activités génératrices de revenus compensatrices ou alternatives dans d'autres secteurs comme le maraichage ou l'élevage.

En outre, on note que malgré le développement du système de micro – crédit au plan national, il ne permet pas la prise en charge durable des besoins de financement des femmes actives dans le secteur de la pêche à cause des taux d'intérêt relativement élevés et non adaptés à leur activité.

Pour renforcer le pouvoir économique des femmes dans les différentes filières du secteur de la pêche et soutenir leur autonomisation ; des orientations stratégiques sur le système de crédits sont nécessaires à travers la mise en place de fonds de garantie, de solidarité et de bonification.

L'exercice d'une activité halieutique marchande (transformation ou distribution) nécessite la mobilisation de fonds de roulement qui n'est pas souvent à la portée de la majorité des femmes actives dans la pêche. L'accès au financement est relativement informel et ne fait qu'aggraver la dépendance de ces dernières.

La fonction sociale dans les communautés de pêcheurs n'obéit pas seulement à la règle de la majorité mais aussi au pouvoir économique. Ainsi, le faible pouvoir économique des femmes dans la pêche peut entraîner leur marginalisation dans certaines filières et accentuer leur faible représentativité dans les instances de gouvernance des pêches.

La majorité des femmes actives dans les filières amont de la pêche sont analphabètes et éprouvent de réelles difficultés à défendre leurs intérêts et à s'organiser. Il apparaît alors nécessaire de renforcer leurs capacités à travers des sessions d'alphabétisation fonctionnelles et d'encourager la scolarisation des enfants des ménages de pêcheurs en général et des jeunes filles en particulier.

Les travaux domestiques pèsent lourdement sur l'agenda des femmes de pêcheurs en général et celles exerçant une activité génératrice de revenus en particulier. Cette situation est d'autant plus précaire que les hommes sont en campagnes de pêche ou en périodes d'inactivité (morte saison de pêche).

La réalisation de la stratégie implique le développement des synergies et la conduite d'un lobbying concerté en relation avec les ministères techniques (pêche, éducation, finance, famille et action sociale, santé...) ; les institutions financières et de micro – crédits ; les groupements féminins, les organisations professionnelles ; les partenaires techniques et financiers, les ONG, la société civile et les décideurs politiques dont les parlementaires.

Les impacts positifs attendus de l'amélioration du pouvoir économique et de l'autonomisation des femmes actives devront être perceptibles sur la ressource avec la réduction de la pression de pêche; l'amélioration des conditions de vie des ménages ; la réduction de la pauvreté et l'encouragement à l'épargne individuelle et collective.

La stratégie devra aussi et surtout appuyer les femmes dans l'accroissement de la valeur ajoutée des produits transformés par l'amélioration de l'hygiène et de la qualité des produits d'une part, la promotion desdits produits sur le marché national, régional et international d'autre part. Pour se faire, l'appui à la participation à des foires, des salons et des expositions sera encouragé.

4.3. Axe Stratégique 3 : La prise en compte des intérêts, des préoccupations et des valeurs des femmes dans les plans de gestion et les politiques des pêches

La mise en œuvre de cette stratégie vise à faciliter une meilleure prise en compte des intérêts, des préoccupations et des valeurs des femmes dans les politiques et les plans de gestion des pêches au Sénégal. Elle s'articule autour des thématiques suivantes :

- le renforcement du leadership féminin dans la gestion et l'aménagement des pêches ;
- la prise en compte des besoins et priorités spécifiques des femmes dans la lettre de politique sectorielle des pêches au Sénégal ;
- l'intégration du genre dans les instances de gouvernance des pêches.

Les acteurs impliqués dans cette stratégie sont : les femmes des différentes catégories socioprofessionnelles, les décideurs politiques (Gouvernement et parlement), les professionnels de la pêche, les partenaires techniques et financiers et la société civile...

Les impacts positifs attendus au terme des activités sont :

- l'existence d'un nombre important de décideurs politiques et de parlementaires sensibilisés et avertis des questions de genre dans la pêche ;
- une meilleure prise en compte de la dimension genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales de développement durable de la pêche au Sénégal ;
- le développement de projets et programmes spécifiques pour les femmes actives dans la pêche.

V. PRINCIPES, APPROCHES ET METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE

Les principes et approches suivants vont guider la mise œuvre de ce projet :

5.1. Le renforcement des capacités des différents acteurs

Il s'agira, à travers des formations, d'appuis à l'organisation et un encadrement par un groupe d'experts, d'assurer que les femmes auront les aptitudes et la compréhension nécessaires pour participer activement à la mise en œuvre des activités et de les continuer à la fin de la stratégie.

5.2. Une approche participative

Comme lors de l'élaboration de la stratégie, les femmes et les différents acteurs de la zone marine et côtière seront impliqués dans les processus de prise de décision relative à la stratégie afin d'assurer la prise en charge de leur intérêts et l'appropriation de la stratégie.

5.3. Intégration des actions de renforcement des capacités, de création de richesses, d'amélioration du pouvoir social des femmes et de gestion durable des ressources halieutiques

La stratégie cherchera, dans la mise en œuvre des activités à organiser le renforcement des capacités de telle sorte que des opportunités d'appliquer les compétences apprises soient couplées avec les formations. Ces opportunités d'application seront à chaque fois liées directement à la création de richesses, au renforcement du pouvoir social des femmes et à la gestion durable des ressources halieutiques.

5.4. Autonomisation des femmes

Il s'agira de s'assurer, à chaque fois qu'une activité est mise en œuvre, d'abord de former les femmes, puis de les laisser les mettre en œuvre (chaque fois que possible) elles-mêmes en les encadrant afin qu'elles puissent à la fin du projet continuer. Il faudra également mettre en place des systèmes financiers durables (mutuelles d'épargne et de crédit) gages d'un accès permanent à des fonds permettant de maintenir les activités à la fin du projet. A travers, les formations en entrepreneuriat et en leadership, la prise d'initiatives innovatrices sera encouragée et stimulée afin de maintenir à moyen et long terme une dynamique propre aux femmes pour la création de richesses et le renforcement de leur pouvoir social.

5.5. Approche genre

Dans le cadre de cette stratégie, les actions entreprises viseront à éliminer ou réduire les iniquités, les pratiques et les croyances qui contribuent à maintenir les femmes à des positions subalternes et à les priver des conditions nécessaires à leur épanouissement social et économiques. Il est bien évident que cette stratégie n'est pas contre les hommes. Elle cherche plutôt à permettre à plus de la moitié de la population nationale de jouer pleinement son rôle dans le développement économique et social du Sénégal.

5.6. Le partenariat

La mise en œuvre de cette stratégie demandera nécessairement la création de synergies et un partenariat étroit avec des structures étatiques, de la société civile et du secteur privé. Des conventions seront signées avec ces différentes organisations.

VI. CADRE OPERATIONNEL

6.1. Cadre stratégique

TITRE : Stratégie de renforcement des capacités et du pouvoir social et économique des femmes actives dans la pêche			
PERIODE : 2013 – 2016			
VISION : Les femmes actives dans le secteur de la pêche sont équitablement représentées dans toutes les instances de gouvernance de la pêche, tirent de manière durable des revenus conséquents de leurs activités et ont leurs intérêts, préoccupations et valeurs pris en compte dans les plans de gestion et les politiques de pêche.			
Axe Stratégique 1. Représentation équitable des femmes dans les instances de gouvernance de la pêche			
Objectif spécifique 1.1. Renforcer les capacités des femmes pour les rendre plus aptes à intégrer les instances de gouvernance des pêches			
Résultats	Indicateurs objectivement mesurables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat attendu 1.1.1. Le nombre, le rôle et la contribution des femmes dans le secteur de la pêche sont connus	Un document sur le recensement des femmes actives dans la pêche, leur rôle et leur contribution dans le secteur est disponible et largement vulgarisé avant la fin du premier semestre du projet	Document sur le recensement des femmes actives dans la pêche, leur rôle et leur contribution dans le secteur	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèse : Un consultant de qualité est recruté et les femmes acceptent de collaborer - Actions pour que l'hypothèse se réalise : - Le projet mettra en place un système rigoureux et transparent de sélection des consultants - Cette stratégie est basée sur une déclaration des femmes qui montre leur détermination à agir dans le sens du projet
Activité 1.1. 1.1. Recenser les femmes actives dans la pêche, identifier leur rôle et évaluer leur contribution dans le secteur			
Activité 1.1.1.2. Montrer l'importance et le rôle joués par les femmes dans le secteur de la pêche en diffusant largement les résultats du recensement et de l'évaluation.			

Résultat attendu 1.1.2. Les femmes sont informées sur les enjeux de la pêche et formées en leadership pour pouvoir occuper des postes de responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> - 300 femmes sont formées en leadership avant la fin du projet - Au moins 5 % des femmes formées intègrent les instances de gouvernance des pêches avant la fin du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de formation - Rapport d'enquêtes - Rapports d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèse : Des méthodes appropriées sont utilisées pour formées les femmes - Action pour que l'hypothèse se réalise : Les institutions initiatrices de ce projet ont une bonne expérience en formation en leadership dans les zones marines et côtière
Activité 1.1.2.1. Organiser des formations sur les droits de la femme			
Activité 1.1.2.2. Utiliser les moyens de communication adéquats pour informer et sensibiliser les femmes sur les actualités et les enjeux de la pêche (Caravane)			
Activité 1.1.2.3. Sensibiliser et former les femmes sur les valeurs et principes que doivent avoir les leaders (organiser des causeries et des formations sur les valeurs)			
Activité 1.1.2.4. Organiser un forum annuel des femmes actives dans la pêche			
Objectif spécifique 1.2. Renforcer le pouvoir d'influence des femmes			
Résultat attendu 1.2.1. Les femmes sont mieux organiser	Une union nationale des femmes actives dans la pêche est formée avant la fin de la deuxième année du projet	Documents officiels de création de l'Union	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèse : Les moyens pour appuyer la création et le fonctionnement de l'Union nationale existent - Action pour que l'hypothèse se réalise : Le projet a prévu un budget pour appuyer le processus de création et de fonctionnement. Après le projet les cotisations des membres permettent de faire fonctionner l'Union nationale
Activité 1.2.1.1. Promouvoir la démocratie et l'équité dans les instances de gouvernance des femmes et organiser une évaluation participative annuelle de la démocratie et de l'équité dans les organisations de femme			

Activité 1.2.1.2. Créer une Union Nationale des femmes membres des CLPA, encourager son affiliation au REFEPAS et appuyer son fonctionnement.

Résultat attendu 1.2.2. La participation des femmes dans les instances de gouvernance de la pêche est améliorée			
Activité 1.2.2.1. Mener un plaidoyer et des actions de lobbying auprès des autorités pour une représentation équitable des femmes dans les instances de gouvernance des pêches (Restructuration et CNCPM et des CLPA en tenant compte des corps de métiers des femmes à inclure dans le processus de révision du code de la pêche)			
Activité 1.2.2.2. Promouvoir l'élection des femmes compétentes, motivées, disponibles et ayant des valeurs comme leader.			
Activité 1.2.2.3. Renforcer les connaissances religieuses des femmes afin que la religion ne soit plus utilisée contre elles pour les maintenir dans des positions subalternes.			

Axe Stratégique 2. Le renforcement du pouvoir économique et l'autonomisation des femmes			
Objectif spécifique 2.1. Mettre en place les conditions permettant l'autonomisation des femmes et la réussite des activités génératrices de revenus			
Résultat attendu 2.1.1. Les capacités des femmes à gérer les activités génératrices de revenus sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 300 femmes sont formées en gestion financière et entrepreneuriat - Les épargnes des femmes, membres des mutuelles impliquées dans le projet, ont augmentées d'au moins 20 % avant la fin du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de formation - Rapports d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèse : Les femmes acceptent de subir les formations - Action pour que l'hypothèse se réalise Les formations tiendront compte des contraintes de temps des femmes et se feront en langues locales
Activité 2.1.1.1. Renforcer les capacités des femmes en gestion financière et en entrepreneuriat			
Activité 2.1.1.2. Créer des cadres de concertation pour les femmes micro-mareyeuses, mareyeuses et transformatrices			
Activité 2.1.1.3. Sensibiliser les femmes sur les avantages de l'épargne et les inconvénients du gaspillage			
Résultat attendu 2.1.2. Les outils financiers et les circuits de commercialisation des produits issus des activités génératrices de revenus sont mis en place	Un réseau fonctionnel regroupant au moins 5 mutuelles d'épargnes et de crédit est mis en place / renforcer avant la fin du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des mutuelles d'épargne et de crédit - Rapports d'activités du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèse : Les Mutuelles d'épargne et de Crédit acceptent de collaborer - Action pour que l'hypothèse se réalise Les initiateurs du projet travaillent déjà avec 5 Mutuelles
Activité 2.1.2.1. Mettre en place des outils financiers adéquats pour appuyer la création d'activités génératrices de revenus pour les femmes (Mutuelles d'épargnes et de crédit, lignes de crédit, épargne organisée, banque pour les femmes...) et faciliter l'accès aux soins sanitaires (mutuelles de santé)			
Activité 2.1.2.2. Analyser les circuits de commercialisation et les améliorer			
Activité 2.1.2.3. Développer des circuits de commerce solidaire entre les femmes			

<p>Résultat attendu 2.2.1. Les meilleures opportunités d'activités génératrices de revenus sont identifiées et des experts mobilisés pour encadrer les femmes qui les mettent en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un document identifiant les meilleures opportunités d'activités génératrices de revenus est disponible avant la fin du premier semestre du projet. - Groupe de 10 experts est identifié et est mobilisable chaque fois que de besoin avant la fin du 1^{er} semestre du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un document identifiant les meilleures opportunités d'activités génératrices de revenus - Rapports d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèse : Des experts de qualité sont recrutés - Action pour que l'hypothèse se réalise <p>Les procédures de recrutement des institutions initiatrices de ce projet sont rigoureuses et transparentes et garantissant la sélection d'experts de qualité.</p>
<p>Activité 2.2.1. Identifier et analyser les opportunités d'activités génératrices de revenus rentables et compatibles avec une gestion durable des ressources halieutiques</p>			
<p>Activité 2.2.1. Mettre en place un pool d'experts pour conseiller et accompagner les femmes dans la mise en œuvre des activités génératrices de revenus</p>			
<p>Résultat attendu 2.2.2. Des activités génératrices de revenus rentables et compatibles avec une gestion durable des ressources halieutiques sont mises en œuvre</p>	<p>30 activités génératrices de revenus au bénéfice des femmes sont appuyées avant la fin du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités - Visites de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèse : Les activités génératrices de revenus sont socialement acceptables - Action pour que l'hypothèse se réalise <p>L'acceptation sociale des activités sera un critère important pour le financement</p>
<p>Activité 2.2.2.1. Appuyer la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus compatibles avec une gestion durable des ressources marines et côtières</p>			
<p>Activité 2.2.2.2. Promouvoir la diversification des activités génératrices de revenus</p>			
<p>Activité 2.2.2.3. Améliorer la qualité, l'hygiène et la présentation des produits</p>			

Axe Stratégique 3. La prise en compte des intérêts, des préoccupations et des valeurs des femmes dans les plans de gestion et les politiques de pêche			
Objectif spécifique 3.1. Faire appliquer les droits des femmes			
Résultat attendu 3.1.1. Les dispositions des lois et règlements favorables aux femmes sont appliqués	Au moins 3 dispositions de la loi, favorables aux femmes, sont appliquées du fait de l'action du projet avant la fin de la 3eme année	Rapports d'activités	<p>- Hypothèse : Une coalition forte des femmes au niveau nationale est établie</p> <p>- Action pour que l'hypothèse se réalise Une des activités du projet vise la mise en place d'une Union nationale des femmes actives dans la pêche</p>
Activité 3.1.1.1. Analyser les lois au Sénégal pour identifier les droits de la femme			
Activité 3.1.1.2. Mener des actions de lobbying et de sensibilisation pour que les droits de la femme soient effectivement appliqués			
Résultat attendu 3.1.2. Un partenariat est établi entre les femmes actives dans la pêche et les organisations de défense des droits de la femme	<p>- Un partenariat est établi avec au moins 3 organisations de défense des droits de la femme avant la fin du projet</p> <p>- Au moins 3 initiatives réussies sont prises avec les organisations de défense des droits de la femme avant la fin du projet.</p>	<p>- Protocole, conventions et partenariat,*</p> <p>- Rapports d'activités</p>	<p>- Hypothèse : Les femmes actives dans la pêche sont bien encadrées pour mener à bien les négociations avec les organisations de défense des droits de la femme</p> <p>- Action pour que l'hypothèse se réalise Les organisations initiatrices de ce projet, qui ont une grande expérience de ce type de négociations vont appuyer les femmes actives dans la pêche</p>
Activité 3.1.2.1. Faire un inventaire et une caractérisation des organisations de défense des droits de la femme au niveau national et international			
Activité 3.1.2.2. Etablir un partenariat avec les organisations de défense des droits de la femme qui sont les plus appropriées pour la cause des femmes actives dans la pêche.			

Objectif spécifique 3.2. Les avis et les intérêts des femmes sont pris en compte dans la définition des politiques et l'élaboration des plans de gestion des pêcheries.			
Résultat attendu 3.2.1. La déclaration des femmes actives dans la pêche de mars 2012 est largement diffusée.	Au moins 1 000 copies papiers sont distribuées, 300 emails envoyés et la déclaration postées dans au moins 10 sites Web.	- Rapports d'activités - Emails - Site Web	- Hypothèse : Une personne compétente sera responsable de la mise en œuvre des actions liées à la diffusion de la déclaration des femmes - Action pour que l'hypothèse se réalise : La coordonnatrice du projet sera chargée elle-même de mener ces actions.
Activité 3.2.2.1. Imprimer, scanner et distribuer largement les versions papier et électronique de la déclaration des femmes actives dans la pêche et promouvoir de nouvelles adhésions.			
Activité 3.2.2.2. Organiser des émissions radio et télé sur la déclaration des femmes actives dans la pêche.			
Activité 3.2.2.3. Mener des actions pour que les préoccupations, les intérêts et les valeurs des femmes soient pris en compte dans les plans de gestions et les politiques des pêches.			
Activité 3.2.2.4. Faire du plaidoyer et du lobbying auprès des autorités et des techniciens de la pêche pour que dans tous les plans d'aménagement et de gestion des pêches, un axe stratégique spécialement consacré à la prise en compte des intérêts, des préoccupations et des valeurs des femmes.			
Résultat attendu 3.2.2. Les plans de gestion des pêcheries et les politiques des pêches intègrent les préoccupations, les intérêts et les valeurs des femmes	Au moins 80 % des plans de gestion des pêcheries comportent un axe stratégique sur la prise en compte des préoccupations, des intérêts et des valeurs des femmes	Documents des plans de gestion	- Hypothèse : La DPM et les partenaires qui appuient l'élaboration des plans de gestion des pêcheries acceptent de prendre en compte les préoccupations, les intérêts et les valeurs des femmes - Action pour que l'hypothèse se réalise Des actions de lobbying sont prévues par le projet pour que les préoccupations, les intérêts et les valeurs des femmes soient pris en compte dans les plans de gestion des pêcheries et les politiques des pêches.
Activité 3.2.2.1. Mener des actions pour que les préoccupations, les intérêts et les valeurs des femmes soient pris en compte dans les plans de gestions et les politiques des pêches.			
Activité 3.2.2.2. Faire du plaidoyer et du lobbying auprès des autorités et des techniciens de la pêche pour que dans tous les plans d'aménagement et de gestion des pêches, un axe stratégique spécialement consacré à la prise en compte des intérêts, des préoccupations et des valeurs des femmes.			

6.2. Chronogramme des activités

ACTIVITES	AN - 1		AN - 2		AN - 3		AN - 4	
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
Activité 1.1.1.1. Recenser les femmes actives dans la pêche, identifier leur rôle et évaluer leur contribution dans le secteur								
Activité 1.1.1.2. Montrer l'importance et le rôle joués par les femmes dans le secteur de la pêche en diffusant largement les résultats du recensement et de l'évaluation								
Activité 1.1.2.1. Organiser des formations sur les droits de la femme								
Activité 1.1.2.2. Utiliser les moyens de communication adéquats pour informer et sensibiliser les femmes sur les actualités et les enjeux de la pêche (Caravane)								
Activité 1.1.2.3. Sensibiliser et former les femmes sur les valeurs et principes que doivent avoir les leaders (organiser des causeries et des formations sur les valeurs)								
Activité 1.1.2.4. Organiser un forum annuel des femmes actives dans la pêche								
Activité 1.2.1.1. Promouvoir la démocratie et l'équité dans les instances de gouvernance des femmes et organiser une évaluation participative annuelle de la démocratie et de l'équité dans les organisations de femme								
Activité 1.2.2.2. Promouvoir l'élection des femmes compétentes, motivées, disponibles et ayant des valeurs comme leader								
Activité 1.2.2.3. Renforcer les connaissances religieuses des femmes afin que la religion ne soit plus utilisée contre elles pour les maintenir dans des positions subalternes								
Activité 2.1.1.1. Renforcer les capacités des femmes en gestion financière et en entrepreneuriat								
Activité 2.1.1.2. Créer et rendre fonctionnelles des cadres de concertation pour les femmes micro-mareyeuses, mareyeuses et formatrices								
Activité 2.1.1.3. Sensibiliser les femmes sur les avantages de l'épargne et les inconvénients du gaspillage								
Activité 2.1.2.1. Mettre en place des outils financiers adéquats pour appuyer la création d'activités génératrices de revenus pour les femmes (Mutuelles d'épargnes et de crédit, lignes de crédit, épargne organisée, banque pour les femmes...) et faciliter l'accès aux soins sanitaires (mutuelles de santé)								
Activité 2.1.2.2. Analyser les circuits de commercialisation et les améliorer								

Activité 2.1.2.3. Développer des circuits de commerce solidaire entre les femmes								
Activité 2.2.1.1. Identifier et analyser les opportunités d'activités génératrices de revenus rentables et compatibles avec une gestion durable des ressources halieutiques								
Activité 2.2.1.2. Mettre en place un pool d'experts pour conseiller et accompagner les femmes dans la mise en œuvre des activités génératrices de revenus								
Activité 2.2.2.1. Appuyer la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus compatibles avec une gestion durables des ressources marines et côtières								
Activité 2.2.2.2. Promouvoir la diversification des activités génératrices de revenus								
Activité 2.2.2.3. Améliorer la qualité, l'hygiène et la présentation des produits								
Activité 3.1.1.1. Analyser les lois du Sénégal pour identifier les droits de la femme								
Activité 3.1.1.2. Mener des actions de lobbying et de sensibilisation pour que les droits de la femme soient effectivement appliqués								
Activité 3.1.2.1. Faire un inventaire et une caractérisation des organisations de défense des droits de la femme au niveau national et international								
Activité 3.1.2.2. Etablir un partenariat avec les organisations de défense des droits de la femme qui sont les plus appropriées pour la cause des femmes actives dans la pêche								
Activité 3.2.2.1. Imprimer, scanner et distribuer largement les versions papier et électronique de la déclaration des femmes actives dans la pêche et promouvoir de nouvelles adhésions								
Activité 3.2.2.2. Organiser des émissions radio et télé sur la déclaration des femmes actives dans la pêche								
Activité 3.2.2.3. Mener des actions pour que les préoccupations, les intérêts et les valeurs des femmes soient pris en compte dans les plans de gestions et les politiques des pêches								
Activité 3.2.2.4. Faire du plaidoyer et du lobbying auprès des autorités et des techniciens de la pêche pour que dans tous les plans d'aménagement et de gestion des pêches, un axe stratégique spécialement consacré à la prise en compte des intérêts, des préoccupations et des valeurs des femmes								

6.3. Budget

ACTIVITES	Explications	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	TOTAL
-----------	--------------	---------	---------	---------	---------	-------

Dépenses liées aux activités						
Activité 1.1. 1.1. Recenser les femmes actives dans la pêche, identifier leur rôle et évaluer leur contribution dans le secteur	10 enquêteurs x 300 000 F CFA = 3 000 000 F CFA 1 Consultant x 2 000 000 F CFA = 2 000 000 F CFA Edition rapport x 2 500 000 = 2 500 000 FCFA	7 500 000				7 500 000
Activité 1.1.1.2. Montrer l'importance et le rôle joués par les femmes dans le secteur de la pêche en diffusant largement les résultats du recensement et de l'évaluation	Envoi document x 1 000 exemplaires x 2000 = 2 000 000 F CFA 5 émissions radio x 300 000 FCFA = 1 500 000 FCFA 5 émissions télé x 500 000 = 2 500 000 F CFA	6 000 000	0	0	0	6 000 000
Activité 1.1.2.1. Organiser des formations sur les droits de la femme	1 Consultant x 1 500 000 F CFA x 2 années = 3 000 000 F CFA 1 atelier de formation x 6 000 000 F CFA x 2 années = 12 000 000 F CFA	7 500 000	0	7 500 000	0	15 000 000
Activité 1.1.2.2. Utiliser les moyens de communication adéquats pour informer et sensibiliser les femmes sur les actualités et les enjeux de la pêche (radio, télé, caravane)	5 émissions radio x 200 000 FCFA x 4 ans = 4 000 000 FCFA 5 émissions télé x 400 000 F CFA x 4 ans = 8 000 000 F CFA 1 caravane x 2 périodes x 5 000 000 F CFA x 4 ans = 40 000 000 F CFA	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	52 000 000

Activité 1.1.2.3. Sensibiliser et former les femmes sur les valeurs et principes que doivent avoir les leaders (organiser des causeries et des formations sur les valeurs)	1 Consultant x 1 500 000 F CFA x 2 ans = 3 000 000 F CFA 1 Groupe de travail x 7 000 000 F CFA x 2 ans = 14 000 000 F CFA	8 500 000	0	8 500 000	0	17 000 000
Activité 1.1.2.4. Organiser un forum annuel des femmes actives dans la pêche	1 Forum x 10 000 000 F CFA x 4 ans = 40 000 000 FCFA	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	160 000 000
Activité 1.2.1.1. Promouvoir la démocratie et l'équité dans les instances de gouvernance des femmes et organiser une évaluation participative annuelle de la démocratie et de l'équité dans les organisations de femme	1 consultant x 2 000 000 F CFA x 4 ans = 8 000 000 F CFA 1 Groupe de travail restreint x 3 000 000 F CFA x 4 ans = 12 000 000 F CFA 2 réunions x 500 000 x 4 ans = 4 000 000 F CFA	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	24 000 000
Activité 1.2.1.2. Créer une union nationale des femmes membres des CLPA, encourager son affiliation au REFEPAS et appuyer son fonctionnement	4 Réunions x 300 000 FCFA x 2 ans = 2 400 000 F CFA Assemblée générale x 7 000 000 x 4 ans = 28 000 000 F CFA Fonctionnement x 4 000 000 F CFA x 4 ans = 16 000 000 F CFA	12 200 000	12 200 000	11 000 000	11 000 000	46 400 000
Activité 1.2.2.1. Mener un plaidoyer et des actions de lobbying auprès des autorités pour une représentation équitable des femmes dans les instances de gouvernance des pêches (Restructuration du CNCPPM, des CLPAs en tenant compte des corps de métiers des femmes à inclure dans le processus de révision du code de la pêche)	3 rencontres avec les autorités x 500 000 F CFA x 4 ans = 6 000 000 F CFA	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	6 000 000

Activité 1.2.2.2. Promouvoir l'élection des femmes compétentes, motivées, disponibles et ayant des valeurs comme leader	5 émissions radio x 200 000 FCFA x 4 ans = 4 000 000 FCFA 5 émissions télé x 400 000 F CFA x 4 ans = 8 000 000 F CFA 1 caravane x 2 périodes x 5 000 000 F CFA x 4 ans = 40 000 000 F CFA	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	52 000 000
Activité 1.2.2.3. Renforcer les connaissances religieuses des femmes afin que la religion ne soit plus utilisée contre elles pour les maintenir dans des positions subalternes	1 formation x 5 sites x 300 000 FCFA x 4 ans = 6 000 000 F CFA	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	6 000 000
Activité 2.1.1.1. Renforcer les capacités des femmes en gestion financière et en entrepreneuriat	2 Formations x 8 500 000 F CFA x 4 ans = 68 000 000 F CFA	17 000 000	17 000 000	17 000 000	17 000 000	68 000 000
Activité 2.1.1.2. Créer et rendre fonctionnelles des cadres de concertation pour les femmes micro-mareyeuses, mareyeuses et transformatrices	2 réunions x 200 000 F CFA x 5 sites x 4 ans = 8 000 000 F CFA Appui au fonctionnement des cadres de concertation x 500 000 FCFA x 5 sites x 4 ans = 10 000 000 F CFA	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	18 000 000
Activité 2.1.1.3. Sensibiliser les femmes sur les avantages de l'épargne et les inconvénients du gaspillage	5 émissions radio x 200 000 FCFA x 4 ans = 4 000 000 FCFA 5 émissions télé x 400 000 F CFA x 4 ans = 8 000 000 F CFA 1 caravane x 5 000 000 F CFA x 4 ans = 20 000 000 F CFA	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	32 000 000

Activité 2.1.2.1. Mettre en place des outils financiers adéquats pour appuyer la création d'activités génératrices de revenus pour les femmes (Mutuelles d'épargnes et de crédit, lignes de crédit, épargne organisée, banque pour les femmes...) et faciliter l'accès aux soins sanitaires (mutuelles de santé)	Appui à la création/gestion x 5 MEC x 40 000 000 F CFA ans = 200 000 000 F CFA Ligne de crédit x 30 000 000 F CFA x 5 MEC = 150 000 000 F CFA	140 000 000	140 000 000	70 000 000	0	350 000 000
Activité 2.1.2.2. Analyser les circuits de commercialisation et les améliorer	3 consultants x 2 000 000 F CFA = 6 000 000 F CFA 3 Voyages d'étude de marché x 3 000 000 F CFA = 9 000 000 F CFA Appui à l'amélioration des circuits de commercialisation x 10 000 000 F CFA x 3 ans = 30 000 000 F CFA	0	20 000 000	15 000 000	10 000 000	45 000 000
Activité 2.1.2.3. Développer des circuits de commerce solidaire entre les femmes	2 réunions x 200 000 F CFA x 5 sites x 3 ans = 6 000 000 F CFA Appui au fonctionnement des circuits x 300 000 FCFA x 5 sites x 3 ans = 4 500 000 F CFA	0	3 500 000	3 500 000	3 500 000	10 500 000
Activité 2.2.1. 1. Identifier et analyser les opportunités d'activités génératrices de revenus rentables et compatibles avec une gestion durable des ressources halieutiques	2 consultants x 2 000 000 F CFA = 4 000 000 F CFA 1 réunion x 500 000 F CFA x 5 sites = 2 000 000 F CFA	6 000 000	0	0	0	6 000 000
Activité 2.2.1.2. Mettre en place un pool d'experts pour conseiller et accompagner les femmes dans la mise en œuvre des activités génératrices de revenus	5 experts x 200 000 F CFA x 42 mois = 42 000 000 F CFA	6 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	42 000 000
Activité 2.2.2.1. Appuyer la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus compatibles avec une gestion durables des ressources marines et côtières	40 activités génératrices de revenus X 5 000 000 F CFA = 200 000 000 FCFA	25 000 000	50 000 000	75 000 000	50 000 000	200 000 000

Activité 2.2.2.2. Promouvoir la diversification des activités génératrices de revenus	3 visites d'échanges x 7 000 000 FCFA = 21 000 000 F CFA 3 nouvelles activités x 5 000 000 F CFA x 3 ans = 45 000 000 F CFA	0	22 000 000	22 000 000	22 000 000	66 000 000
Activité 2.2.2.3. Améliorer la qualité, l'hygiène et la présentation des produits	3 consultants x 2 000 000 F CFA = 6 000 000 F CFA Appui à l'amélioration de la qualité, l'hygiène et la présentation x 10 000 000 F CFA x 3 ans = 30 000 000 F CFA	0	16 000 000	10 000 000	10 000 000	36 000 000
Activité 3.1.1.1. Analyser les lois du Sénégal pour identifier les droits de la femme	1 consultant x 2 000 000 F CFA = 2 000 000 F CFA	2 000 000	0	0	0	2 000 000
Activité 3.1.1.2. Mener des actions de lobbying et de sensibilisation pour que les droits de la femme soient effectivement appliqués	5 émissions radio x 200 000 FCFA x 4 ans = 4 000 000 FCFA 5 émissions télé x 400 000 F CFA x 4 ans = 8 000 000 F CFA 3 réunions avec autorités x 50 000 F CFA x 4 ans = 600 000 F CFA	3 150 000	3 150 000	3 150 000	3 150 000	12 600 000
Activité 3.1.2.1. Faire un inventaire et une caractérisation des organisations de défense des droits de la femme au niveau national et international	1 consultant x 2 000 000 F CFA = 2 000 000 F CFA	1 000 000	1 000 000	0	0	2 000 000
Activité 3.1.2.2. Etablir un partenariat avec les organisations de défense des droits de la femme qui sont les plus appropriées pour la cause des femmes actives dans la pêche	2 missions de contact x 2 000 000 FCFA x 4 ans = 16 000 000 F CFA	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	16 000 000
Activité 3.2.2.1. Imprimer, scanner et distribuer largement les versions papier et électronique de la déclaration des femmes actives dans la pêche et promouvoir de nouvelles adhésions	Edition de la déclaration x 2 000 000 F CFA Distribution x 500 000 F CFA x 4 ans = 2 000 000 F CFA	2 500 000	500 000	500 000	500 000	4 000 000

Activité 3.2.2.2. Organiser des émissions radio et télé sur la déclaration des femmes actives dans la pêche	2 émissions radio x 200 000 FCFA x 4 ans = 1 600 000 FCFA 2 émissions télé x 400 000 F CFA x 4 ans = 3 200 000 F CFA	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	4 800 000
Activité 3.2.2.3. Mener des actions pour que les préoccupations, les intérêts et les valeurs des femmes soient pris en compte dans les plans de gestions et les politiques des pêches	8 visites des structures techniques de gestion de la pêche x 200 000 F CFA = 1 600 000 F CFA 4 visites de partenaires financiers x 200 000 F CFA = 800 000 F CFA	300 000	300 000	300 000	300 000	1 200 000
Activité 3.2.2.4. Faire du plaidoyer et du lobbying auprès des autorités et des techniciens de la pêche pour que dans tous les plans d'aménagement et de gestion des pêches, un axe stratégique spécialement consacré à la prise en compte des intérêts, des préoccupations et des valeurs des femmes	8 visites des structures techniques de gestion de la pêche x 200 000 F CFA = 1 600 000 F CFA 4 visites de partenaires financiers x 200 000 F CFA = 800 000 F CFA	300 000	300 000	300 000	300 000	1 200 000
Total 1	Total des activités	337 650 000	390 650 000	348 450 000	232 450 000	1 309 200 000

Dépenses liées au suivi et à l'évaluation						
Déterminer les valeurs des indicateurs du cadre logique en début, à mi-parcours et à la fin du projet	1 consultant x 2 000 000 F CFA x 3 périodes = 6 000 000 F CFA	2 000 000		2 000 000	2 000 000	6 000 000
Réaliser un suivi semestriel de l'évolution du projet	1 000 000 F CFA x 8 semestres = 8 000 000 F CFA	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	8 000 000
Réaliser des audits financiers annuels	4 000 000 F CFA x 4 ans = 16 000 000 F CFA	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	16 000 000
Total 2	Total des dépenses liées au suivi et à l'évaluation	8 000 000	6 000 000	8 000 000	8 000 000	30 000 000
Equipements						
Voiture (Mini bus pour caravane) + équipement	1 voiture x 35 000 000 F CFA = 35 000 000 F CFA	35 000 000	0	0	0	35 000 000
Ordinateurs	6 ordinateurs x 700 000 F CFA	4 200 000	0	0	0	4 200 000
Imprimantes	6 imprimantes x 300 000 F CFA = 1 800 000 F CFA	1 800 000	0	0	0	1 800 000
Tables	10 tables x 200 000 F CFA = 2 000 000 F CFA	2 000 000	0	0	0	2 000 000
chaises	30 chaises x 30 000 F CFA = 900 000 F CFA	900 000	0	0	0	900 000
fauteuils	12 fauteuils x 200 000 F CFA = 2 400 000 F CFA	2 400 000	0	0	0	2 400 000
Vidéo- projecteur	1 vidéo- projecteur x 700 000 FCFA = 700 000 F CFA	700 000	0	0	0	700 000
Total 3	Total équipements	47 000 000	0	0	0	47 000 000

Fonctionnement						
Salaire coordonnatrice du projet	1 500 000 F CFA x 48 Mois = 72 000 000 F CFA	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	72 000 000
Salaire assistant de programme	1 000 000 F CFA x 48 Mois = 48 000 000 F CFA	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	48 000 000
Salaire comptable	1 000 000 F CFA x 48 Mois = 48 000 000 F CFA	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	48 000 000
Salaire secrétaire	800 000 F CFA x 48 Mois = 38 400 000 F CFA	9 600 000	9 600 000	9 600 000	9 600 000	38 400 000
Salaire chauffeur	500 000 F CFA x 48 Mois = 24 000 000 F CFA	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	24 000 000
Staff time Représentant régional	500 000 F CFA x 48 Mois = 24 000 000 F CFA	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	24 000 000
Staff time Directeur Administratif et financier	300 000 F CFA x 48 Mois = 14 400 000 F CFA	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	14 400 000
Staff time Directeur de la Conservation	300 000 F CFA x 48 Mois = 14 400 000 F CFA	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	14 400 000
Staff time Directeur de la Communication	300 000 F CFA x 48 Mois = 14 400 000 F CFA	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	14 400 000
Carburant	300 l x 800 FCFA x 48 mois = 11 520 000 F CFA	2 880 000	2 880 000	2 880 000	2 880 000	11 520 000
Electricité, eau, téléphone et internet	1 000 000 F CFA x 48 Mois = 48 000 000 F CFA	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	48 000 000
Loyer	1 000 000 F CFA x 48 Mois = 48 000 000 F CFA	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	48 000 000
Maintenance véhicule	1ère année = 600 000 FCFA 2ème année = 900 000 F CFA 3ème année = 1 200 000 F CFA 4ème année = 1 500 000	600 000	900 000	1 200 000	1 500 000	4 200 000

Maintenance matériel informatique	<i>1ère année = 200 000 F CFA 2ème année = 250 000 F CFA 3ème année = 300 000 F CFA 4ème année = 350 000 F CFA</i>	200 000	250 000	300 000	350 000	1 100 000
Fournitures de bureau	400 000 F CFA x 48 mois = 19 200 000 F CFA	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000	19 200 000
Frais bancaires	50 000 F CFA x 48 Mois = 2 400 000 F CFA	600 000	600 000	600 000	600 000	2 400 000
Total 4	Total Fonctionnement	107 480 000	107 830 000	108 180 000	108 530 000	432 020 000
Total 5	Total 1 + Total 2 + Total 3 + Total 4	500 130 000	504 480 000	464 630 000	348 980 000	1 818 220 000
Frais de gestion	Total x 12,5/100	62 516 250	63 060 000	58 078 750	43 622 500	227 277 500
TOTAL GENERAL	Total 5 + Frais de gestion	562 646 250	567 540 000	522 708 750	392 602 500	2 045 497 500

6.4. Système de suivi-évaluation

Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie se fera à deux niveaux : au niveau de la gestion globale et au niveau de la mise en œuvre des activités identifiées.

En ce qui concerne la gestion globale de la stratégie, les indicateurs qui seront suivis sont : le taux de réalisation des activités (nombre d'activités réalisées/nombre d'activités planifiées), le taux d'atteinte des indicateurs (nombre d'indicateurs atteints/nombre d'indicateurs planifiés), le taux d'exécution financière (montant dépensé/budget planifié), le nombre d'évaluations satisfaisantes.

Pour la mise en œuvre technique de la stratégie, le suivi du programme se fera à travers des événements formels (évaluations), mais aussi à travers des méthodes de suivi-évaluation participatif.

6.5. Suivi et rapportage

La Coordination de la stratégie présentera des rapports techniques (semestriels) et financiers (trimestriels) faisant l'évaluation du degré de réussite en termes d'atteinte des produits, sur la base des indicateurs.

Un Plan de Suivi-Evaluation identifiant le type d'activités de suivi, les parties responsables et les échéances, sera élaboré et comprendra les éléments ci-après : le Suivi Régulier des progrès (Programme de Travail Annuel et indicateurs), le Suivi Périodique (visites de terrain) et le Suivi Annuel (réunions du Comité de Pilotage sur la base d'un Rapport Annuel du Projet).

Un tableau de suivi des effets de la stratégie sera mis au point. Les indicateurs seront tirés de la Matrice du cadre stratégique. A la fin de la stratégie, un rapport final sera produit.

6.6. Evaluation

La stratégie fera l'objet au moins de deux évaluations externes indépendantes qui permettront d'évaluer les processus et les effets obtenus : une évaluation indépendante à mi-parcours et une évaluation finale effectuée trois mois avant la fin de la période prévue pour la stratégie. En plus chaque semestre, l'équipe de coordination aura une réunion d'auto-évaluation.

6.7. Audit

A la fin de chaque année budgétaire, un audit sera réalisé. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit sera assuré par le Comité de Pilotage.

6.8. Stratégie de désengagement

Il est important qu'à la fin de la stratégie, que les résultats et les activités les plus importants puissent continuer. Le renforcement des capacités des femmes leur permettra d'acquérir les compétences techniques nécessaires pour pouvoir continuer les principales activités et s'assurer que les résultats obtenus ne vont pas disparaître avec la fin du projet.

Par ailleurs, le système de financement durable que la stratégie va mettre en place fournira au moins les moyens financiers afin que les activités les plus importantes soient maintenues.

ANNEXE

DECLARATION DES FEMMES ACTIVES DANS LA PECHE AU SENEGAL

Nous, femmes actives dans la pêche, résolues à contribuer de manière déterminante au développement durable, à la réduction de la pauvreté et à la mobilisation de toutes les forces vives du Sénégal :

Considérant les recommandations de la Conférence Internationale sur « la population et le développement du Caire » de 1994 et celle sur « les femmes de Beijing » de 1995 qui ont jeté les bases permettant d'incorporer le genre dans les principes fondamentaux du développement ;

Rappelant que la Convention sur l'Elimination de Toutes les Formes de Discrimination contre la Femme (CEDAW) appelle les Etats Parties à prendre en compte les problèmes particuliers auxquels sont confrontées les femmes rurales et à prendre les mesures appropriées pour éliminer la discrimination contre la femme en milieu rural ;

Rappelant que les Chefs d'Etat de l'Afrique ont déclaré 2010–2020, la décennie de la Femme Africaine en soulignant la nécessité d'une approche basée sur l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme comme moyen d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris en faveur des droits humains de la femme ;

Reconnaissant la pertinence des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) 1,2, 3 et 7 qui visent à éradiquer la pauvreté extrême et la faim, garantir l'accès universel et égal à l'enseignement primaire, l'égalité des sexes et la protection de l'environnement, que le Sénégal a adoptés ;

Considérant la Loi sénégalaise sur la Parité dans les assemblées totalement ou partiellement électives ;

Rappelant que les femmes constituent 52 % de la population sénégalaise ;

Considérant que l'ignorance, l'oubli ou la non prise en compte des préoccupations, des intérêts et des droits de la femme, qui joue un rôle central dans l'éducation, la santé, l'alimentation et la gestion des revenus de la famille, prive la nation d'une part importante de son énergie potentielle pour un développement accéléré ;

Convaincues que les femmes jouent un rôle déterminant et grandissant dans le secteur de la pêche et démontrent un esprit d'entrepreneuriat remarquable ;

Notant, avec préoccupation, les problèmes récurrents auxquels la femme fait face dans le secteur de la pêche : manque de formation (analphabétisme), faible pouvoir de décision, insuffisance des moyens, faible prise en compte de leurs intérêts, leurs préoccupations et valeurs dans les processus de prise de décision, l'absence ou la sous-représentativité dans les instances de prise de décision...

Reconnaissant la nécessité d'une approche genre pour mieux favoriser une meilleure intégration des préoccupations des femmes dans les politiques et stratégies de développement de la pêche,
Déclarons et exhortons les autorités de l'Etat, les partenaires au développement et l'ensemble des acteurs actifs dans la pêche à :

- 1) Inclure les femmes, en nombre suffisant, dans toutes les instances de gouvernance des pêches ;
- 2) Tenir compte de la Loi Sénégalaise sur la Parité dans toutes les assemblées totalement ou partiellement électives relatives au secteur de la pêche ;
- 3) Intégrer dans toutes les nouvelles politiques de la pêche, les préoccupations suivantes qui ont été identifiées par les femmes actives dans la pêche comme absolument prioritaires. A savoir :
 - la santé familiale (mortalité infantile, morbidité, maternité) ;
 - l'éducation des enfants ;
 - l'alphabétisation filles;
 - le Renforcement des capacités des femmes ;
 - la réduction du niveau de violence domestique ;
 - l'accès des femmes aux sources de revenus des foyers ;
 - la planification familiale ;
 - l'absence fréquente des chefs de famille (émigration, décès, abandon);
 - les dures conditions de travail des femmes.
- 4) Inclure dans tous les plans (locaux et nationaux) d'aménagement et de gestion des pêches, un axe stratégique spécialement consacré à la prise en compte des intérêts, des préoccupations et des valeurs des femmes actives dans le secteur.

Nous, femmes actives dans la pêche, déterminées à développer durablement le secteur de la Pêche et à constituer un levier important de création de richesses au Sénégal, nous exhortons le Gouvernement du Sénégal, la Communauté Internationale et les acteurs non étatiques à soutenir cette initiative nationale ayant pour objectif le renforcement du rôle de la femme dans le secteur de la pêche.

Par la même occasion, nous les femmes actives dans le secteur de la pêche au Sénégal, remercions vivement le Peuple Américain, à travers le projet USAID/COMFISH, le Gouvernement du Sénégal, l'Université de Rhode Island (URI) le WWF et l'ensemble des partenaires qui ne cessent de renforcer nos capacités et d'œuvrer pour notre autonomisation.

Fait, à Dakar le 25 mars 2012.